

# Rapport préliminaire au budget 2025

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo ; RSB 170.511])



## Table des matières

|          |                                                                                                            |           |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>Synthèse.....</b>                                                                                       | <b>5</b>  |
| 1.1      | Budget 2025 .....                                                                                          | 5         |
| 1.1.1    | <i>Charges du budget 2025</i> .....                                                                        | 6         |
| 1.1.2    | <i>Prévisions fiscales 2024</i> .....                                                                      | 7         |
| 1.1.3    | <i>Revenus du budget 2025</i> .....                                                                        | 7         |
| 1.1.4    | <i>Budget 2025 des entreprises communales</i> .....                                                        | 9         |
| 1.2      | La quotité d'impôt prévue .....                                                                            | 9         |
| 1.3      | Les investissements .....                                                                                  | 9         |
| 1.3.1    | <i>Le financement des investissements</i> .....                                                            | 9         |
| 1.4      | L'endettement .....                                                                                        | 10        |
| 1.5      | Les capitaux propres .....                                                                                 | 10        |
| <b>2</b> | <b>Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....</b> | <b>11</b> |
| 2.1      | Généralités.....                                                                                           | 11        |
| 2.2      | Amortissements .....                                                                                       | 11        |
| 2.2.1    | <i>Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)</i> .....                                      | 11        |
| 2.2.2    | <i>Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)</i> .....                            | 11        |
| 2.2.3    | <i>Nouveau patrimoine administratif</i> .....                                                              | 11        |
| 2.2.4    | <i>Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)</i> .....                                                  | 11        |
| 2.3      | Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif .....                                          | 12        |
| <b>3</b> | <b>Commentaires.....</b>                                                                                   | <b>12</b> |
| 3.1      | Généralités.....                                                                                           | 12        |
| 3.2      | Compte de résultats.....                                                                                   | 12        |
| 3.2.1    | <i>Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel</i> .....                                  | 12        |
| 3.2.2    | <i>Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises</i> .....            | 13        |
| 3.2.3    | <i>Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif</i> .....               | 14        |

|          |                                                                                                    |           |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 3.2.4    | <i>Commentaires concernant l'évolution des charges financières</i>                                 | 14        |
| 3.2.5    | <i>Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux</i>     | 14        |
| 3.2.6    | <i>Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert</i>                                | 15        |
| 3.2.7    | <i>Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires</i>                             | 15        |
| 3.2.8    | <i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>                                | 16        |
| 3.2.9    | <i>Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux</i>                                     | 16        |
| 3.2.10   | <i>Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions</i>                 | 17        |
| 3.2.11   | <i>Commentaires concernant l'évolution des taxes</i>                                               | 17        |
| 3.2.12   | <i>Commentaires sur les revenus d'exploitation divers</i>                                          | 18        |
| 3.2.13   | <i>Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers</i>                                  | 18        |
| 3.2.14   | <i>Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</i> | 19        |
| 3.2.15   | <i>Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert</i>                                | 19        |
| 3.2.16   | <i>Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires</i>                             | 19        |
| 3.2.17   | <i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>                                | 20        |
| 3.3      | <i>Investissements</i>                                                                             | 20        |
| <b>4</b> | <b>Résultat</b>                                                                                    | <b>22</b> |
| 4.1      | <i>Vue d'ensemble</i>                                                                              | 22        |
| 4.2      | <i>Résultat du compte global</i>                                                                   | 23        |
| 4.2.1    | <i>Compte de résultats</i>                                                                         | 23        |
| 4.2.2    | <i>Compte des investissements</i>                                                                  | 24        |
| 4.2.3    | <i>Résultat du financement</i>                                                                     | 25        |
| 4.3      | <i>Résultat du compte général</i>                                                                  | 26        |
| 4.4      | <i>Résultat du financement spécial «alimentation en eau»</i>                                       | 27        |
| 4.5      | <i>Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»</i>                                 | 28        |
| 4.6      | <i>Résultat du financement spécial «gestion des déchets»</i>                                       | 29        |
| 4.7      | <i>Résultat du financement spécial «service du feu»</i>                                            | 30        |

|          |                                                                                                 |           |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>5</b> | <b>Compte de résultats .....</b>                                                                | <b>31</b> |
| 5.1      | Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres) ..... | 31        |
| 5.2      | Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....             | 32        |
| <b>6</b> | <b>Compte des investissements .....</b>                                                         | <b>33</b> |
| 6.1      | Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....      | 33        |
| <b>7</b> | <b>Etat des capitaux propres.....</b>                                                           | <b>34</b> |
| 7.1      | Evaluations .....                                                                               | 34        |
| 7.2      | Commentaires des évaluations .....                                                              | 36        |
| 7.2.1    | <i>Financements spéciaux (GM 290).....</i>                                                      | <i>36</i> |
| 7.2.2    | <i>Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) .....</i>                              | <i>36</i> |
| 7.2.3    | <i>Préfinancements (GM 293).....</i>                                                            | <i>36</i> |
| 7.2.4    | <i>Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) .....</i>                                  | <i>36</i> |
| 7.2.5    | <i>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) .....</i>                    | <i>36</i> |
| 7.2.6    | <i>Réserve de fluctuation (GM 296).....</i>                                                     | <i>36</i> |
| 7.2.7    | <i>Excédent ou découvert du bilan (GM 299) .....</i>                                            | <i>36</i> |
| <b>8</b> | <b>Proposition du conseil communal.....</b>                                                     | <b>37</b> |
| <b>9</b> | <b>Approbation du budget.....</b>                                                               | <b>39</b> |

## Rapport préliminaire au budget 2025

---

### 1 Synthèse

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2025 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévillard, existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes des trois communes ont été consolidés. Depuis, nous avons notamment :

- consolidé les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ;
- adapté la comptabilité au nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) ;
- repris la gestion comptable du parc ornithologique (fonction 3423) ;
- intégré les comptes de l'Arrondissement du cimetière dans les fonctions 7710, 7711 et 7712, suite à la dissolution du syndicat ;
- adhéré au système des bons de garde ;
- participé à la création de la société « Piscine de l'Orval SA », société en charge de la gestion de la piscine de l'Orval depuis le 01.05.2021 ;
- repris la gestion de l'école à journée continue (EJC) en date du 01.08.2021. Les comptes se trouvent dans les fonctions 2180 et 2181 ;
- intégré les comptes de la ludothèque dans la fonction 3424 ;
- créé la nouvelle fonction 8203 pour l'entretien des chemins forestiers ;
- créé la nouvelle fonction 8204 pour l'entretien des places de pique-nique situées en dehors du village.

Le présent rapport se veut autant concis que possible et le chapitre 1 « synthèse » apporte les informations les plus importantes. En parallèle à ce rapport, vous trouverez également le budget détaillé par fonctions et groupes de matières issu de notre logiciel comptable.

#### 1.1 Budget 2025

A l'occasion des séances du 07.03.2024 et du 18.04.2024, les membres du conseil communal se sont penchés sur la planification des investissements pour ces prochaines années. Ils ont veillé tout particulièrement à ce qu'en moyenne annuelle, les investissements correspondent en gros à l'autofinancement moyen observé ces dernières années pour éviter autant que possible une augmentation incontrôlée de l'endettement. Ajoutons encore que le plan des investissements prévoit notamment d'importants investissements en faveur de nos bâtiments scolaires.

Se basant sur les informations ci-dessus et tenant compte de la ligne initiée par le budget 2024, l'administration des finances a établi plusieurs versions de budget au fur et à mesure de la collecte des informations. Ces projets de budget ont été présentés en séances du conseil communal les 07.09.2024 et 03.10.2024. Une version du budget, présentant un excédent de charges de quelque CHF 308'000.00, a été présenté le 27.09.2024 à la commission des finances, laquelle a vivement recommandé une réduction des charges. L'ouvrage a donc été remis sur le métier en séance du 03.10.2024. Le 17.10.2024, le conseil communal a avalisé les différentes propositions de réduction de charges qui ont eu comme effet de ramener le déficit du budget du compte général à **CHF 209'667.00** pour un total d'investissements de **CHF 1'030'500.00**. C'est ce dernier budget qui sera soumis au vote du conseil général en novembre prochain.

Soulevons par ailleurs que le processus pour l'établissement du budget a été quelque peu chaotique cette année, car les flux d'informations entre les différents acteurs n'ont pas été optimales. A partir de l'année prochaine, un calendrier précis des tâches à accomplir tout au long du processus sera établi pour en assurer une exécution plus sereine.

### 1.1.1 Charges du budget 2025

Malgré les efforts des différents services communaux, quasiment toutes les charges portées au budget 2025 restent supérieures aux comptes 2023 et malheureusement force est de constater que dans la plupart des cas, il s'agit de charges provenant directement des systèmes de répartition des charges avec le canton. Ces différences proviennent des éléments suivants, notamment :

- Pour compenser l'inflation, le budget 2025 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2 % ;
- A la suite d'une étude initiée par le conseil communal, l'entretien et le nettoyage de l'ensemble de nos bâtiments requièrent du personnel supplémentaire. Une augmentation du taux d'occupation de 30 % pour la conciergerie a été portée au budget ;
- A l'école primaire de Malleray, il est prévu de remplacer les fenêtres et de créer une classe « pilote ». Ces coûts seront prélevés directement du préfinancement sur les bâtiments ;
- L'adhésion du syndicat scolaire de Grandval à notre service social scolaire (travail social en milieu scolaire) nécessite une augmentation du taux d'occupation du personnel de 15 %. Pour compenser cette augmentation, les rétributions convenues avec les bénéficiaires de cette prestation seront augmentées de CHF 2.00 à CHF 50.00/heure ;
- La piscine de l'Orval nécessite des rénovations importantes pour assurer une exploitation optimale. Des données chiffrées ont été présentées ce printemps et le dossier de la piscine a même requis l'approbation des citoyens. La nouvelle dépense périodique a été portée au budget 2025 ;
- Des comptes détaillés de la ludothèque ont été intégrés dans les comptes communaux sous la fonction 3424. Les charges sont en augmentation par rapport au montant que nous versions précédemment (cf fonction 3422). A noter cependant que la ludothèque dispose d'une fortune de l'ordre de CHF 26'000.00 qui pourra être utilisée au profit du compte de résultat ;
- La participation de la commune au canton dans le cadre de l'aide sociale, des prestations complémentaires à l'AVS/AI et des transports publics grève très fortement le budget ;
- Victime de son succès, la crèche communale « Au P'tit Château » doit assurer un fonctionnement optimal durant 11H30 par jour et par du personnel spécialisé. De plus, la directrice devra, l'année prochaine, organiser le remplacement d'un congé maternité et le budget prévoit encore une réserve pour heures supplémentaires. Pour compenser quelque peu ces charges, le conseil communal a décidé de relever le montant de la pension de CHF 1.00 par jour dès 2025 (CHF 108.00 contre CHF 107.00 pour les enfants et CHF 158.00 contre CHF 157.00 pour les bébés) ;
- Les travaux de réorganisation visant l'autonomisation progressive du Service social Centre-Orval (SSCO) par un mandataire externe sont terminés. Un budget, tenant compte de ces éléments, a donc été établi et il présente une charge de CHF 28.00 par habitant, en légère diminution par rapport au budget précédent ;
- Initialement porté au budget, le poste de fontainier/cantonnier a finalement été retiré du budget faute d'argumentation suffisante. Ce dossier sera repris ultérieurement ;
- L'entreprise Créajardin a présenté un dossier très détaillé sur l'ensemble des travaux qui sont nécessaires à l'entretien du cimetière pour les 5 prochaines années et les charges sont en augmentation. Notre contribution (ainsi que celle de la commune de Champoz, affiliée à l'arrondissement des sépultures) a donc été recalculée. Elle se montera pour l'année prochaine à CHF 18.50 par habitant (actuellement CHF 16.00). Par ailleurs, du fait de l'inflation, il n'est

plus possible de maintenir des coûts actuels pour le creusage des tombes. Le conseil communal a donc décidé aussi d'adapter les émoluments à charge des familles.

### 1.1.2 Prévisions fiscales 2024

Les recettes fiscales 2023 ont particulièrement mis en lumière la forte reprise économique juste après la crise sanitaire. Depuis, la situation économique s'est ralentie et les nouvelles ne sont pas toutes réjouissantes suivant les secteurs d'activités. Nous estimons cependant que nous pourrions encore bénéficier de l'effet de « décalage » entre la facturation des impôts et la situation économique du moment. C'est notamment le cas en ce qui concerne les recettes fiscales 2024 des personnes physiques, lesquelles vont probablement dépasser quelque peu les prévisions. L'administration des finances table ainsi sur un impôt 2024 sur le revenu des personnes physiques (compte No 9100.4000.01) de CHF 7'550'000.00 contre CHF 7'500'505.00 prévus au budget.

S'agissant des recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures (compte No 9100.4000.02), la situation semble également favorable, car les comptes affichent déjà à fin juin une somme d'environ CHF 190'000.00 contre CHF 250'000.00 prévus au budget.

En 2023, nous avons bénéficié d'un important partage d'impôts (compte No 9100.4010.40) provenant d'une entreprise dont le siège est situé à Court. Les recettes dans ce domaine dépassent déjà largement le budget et c'est d'autant plus appréciable lorsque l'on sait que la banque cantonale bernoise (BCBE) a regroupé ses activités à Tavannes.

En ce qui concerne les gains immobiliers (compte No 9101.4022.01) par contre, la situation n'est pas idéale. Les comptes 2024 affichent actuellement un revenu égal à seulement 20 % du budget. La situation est quelque peu meilleure en ce qui concerne les taxations spéciales (compte No 9101.4022.10) qui affichent à ce jour un montant de l'ordre de CHF 185'000.00 sur les CHF 250'000.00 qui avaient été prévus. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'éventuelles extournes dans ce domaine.

Bien entendu, tous ces chiffres ne sont que provisoires et nous espérons bien évidemment de bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année.

### 1.1.3 Revenus du budget 2025

Au vu de ce qui précède, il apparaît que nous pouvons encore tirer quelque profit des hausses de salaires de ces dernières années, malgré un contexte économique plus difficile. Pour le budget 2025, les hypothèses avancées sont les suivantes :

- *Impôts sur le revenu des personnes physiques, année 2025 (compte No 9100.4000.01)*

Le budget 2025 tient compte du montant escompté pour 2024, soit environ CHF 7'550'000.00 auquel nous avons appliqué un taux de progression de 2.4 %. Cela correspond environ aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le revenu des années antérieures (compte No 9100.4000.02)*

Les prévisions 2024 montrent que nous nous situons actuellement dans la moyenne. S'agissant pour la plupart de dossiers fiscaux d'une relative complexité, nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'extournes et tout retard de l'autorité de taxation dans le traitement des dossiers rend la budgétisation encore plus difficile.

La moyenne annuelle, pour la période 2016 à 2023, se situe aux alentours de CHF 277'000.00 avec d'importants écarts suivant les années. En conséquence, CHF 300'000.00 ont été portés au budget 2025.

- *Pertes sur créances effectives (compte No 9100.3181.01)*

La crise du Covid et ses conséquences tels que le confinement, le télétravail, ou encore la prorogation d'actes de poursuites ont expliqué en grande partie les chiffres anormalement bas constatés durant les années 2020 et 2021. Il n'était en effet tout simplement pas possible que les contribuables qui ne pouvaient pas payer leurs impôts aient tout à coup disparu. Le comptes 2022 ont d'ailleurs montré un certain retour « à la normale ». Le budget 2025 correspond environ à la charge moyenne observée dans comptes à partir de 2016.

- *Impôts sur la fortune (comptes No 9100.4001.01/02)*

Nous tablons quelque peu sur une augmentation de l'impôt sur la fortune. Nous nous rallions ainsi aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.01)*

L'activité économique de certaines entreprises semble se ralentir et nous tablons donc sur une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport au budget 2024 et surtout par rapport aux comptes 2023 qui ont montré des chiffres inégalés depuis la création de Valbirse. Un montant de CHF 300'000.00, situé quelque peu au-dessus de la moyenne observée depuis 2016, a été porté au budget 2025.

- *Impôts spéciaux (fonction No 9101)*

En ce qui concerne les impôts spéciaux constitués pour l'essentiel de gains immobiliers et de taxations spéciales, soit dit en passant impossible à budgétiser, nous tablons quelque peu sur un ralentissement de l'activité sur le marché de l'immobilier pour nous rapprocher de la moyenne observée ces dernières années. A titre d'information, la moyenne annuelle calculée pour les années 2016 à 2023 se monte à environ CHF 240'000.00 pour les gains immobiliers et CHF 245'000.00 pour les taxations spéciales.

- *Péréquation financière (fonction 9300)*

La moyenne des recettes fiscales des trois dernières années influe directement sur les sommes que nous percevons au titre de la péréquation financière. Les données du canton montrent ici une diminution.

- *Réserve de réévaluation / création d'une réserve de fluctuation*

Conformément aux dispositions cantonales, nous avons créé en 2021, une réserve de fluctuation en prélevant de la réserve de réévaluation un montant correspondant à 10 % des immobilisations financières (GM 107) et 5 % des immobilisations corporelles (GM 108). Le solde de la réserve de réévaluation a ensuite été dissoute à raison de 20 % par an au profit du compte de résultat, étant donné que le conseil communal a renoncé à créer un règlement ad hoc (fonction 9950). C'est donc la 5<sup>e</sup> et la dernière année que nous portons au budget la somme de CHF 21'778.00.

#### 1.1.4 Budget 2025 des entreprises communales

Pour l'année du budget, hormis le service du feu, tous les autres services autofinancés présentent des excédents de charges. Ces services fonctionnent selon les mêmes principes que le compte général et doivent pouvoir s'équilibrer. Si cela ne devait pas être le cas et que les financements spéciaux inscrits au passif au bilan devaient être insuffisants pour couvrir les pertes, les tarifs doivent être adaptés. Ce n'est fort heureusement pas le cas actuellement, car les réserves au bilan sont importantes. (cf. tableau des capitaux propres, comptes No 29000.01 à 29003.01). A ce titre, une motion initiée par le groupe PLR, présentée en séance de conseil général du 24.06.2024, demande une adaptation des différents tarifs pour viser un ratio réserve / budget de 0.50. Différents scénarios de réduction des tarifs ont été établis par l'administration des finances et sur cette base, le conseil communal a décidé de réduire la taxe des déchets en 2025 et la taxe des eaux à partir de 2026.

#### 1.2 La quotité d'impôt prévue

Le budget 2025 est proposé avec une quotité inchangée de 2.0.

#### 1.3 Les investissements

Lors des séances du 07.03.2024, du 18.04.2024 et accessoirement du 31.10.2024, le conseil communal a arrêté les investissements nets pour 2025. Ils totalisent CHF 1'030'500.00, dont CHF 548'225.00 pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Il est à rappeler que la plupart des crédits d'engagement devront encore être soumis à l'approbation des organes compétents. Le détail des investissements figure plus en avant du présent rapport.

Conformément au programme de législature, les investissements futurs porteront principalement sur nos bâtiments qui nécessitent, rappelons-le, un entretien conséquent et régulier. Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent donc à eux seuls quelque 4.6 millions de francs pour les années 2025 à 2029. Le dossier d'une nouvelle école à journée continue est toujours en suspens, mais il n'est pas impossible qu'une solution privilégiant la location de locaux soit envisagée. Environ 2.2 millions de francs sont à partager entre l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Quelque 1.3 millions de francs sont destinés aux routes communales et le solde est principalement réservé à la construction d'un chauffage à distance à la seule condition que ce nouveau service soit autofinancé. Enfin, le total des investissements à partir de l'année 2030 représente une somme de quelque 6.9 millions de francs.

Il va sans dire que tous ces investissements pèsent lourd dans la balance et doivent absolument inciter le conseil communal à engager, pour chaque nouvel investissement, de profondes réflexions guidées par des mots tels que « priorité » ou « fonctionnalité ». Tout luxe inutile devra donc être écarté. Il est encore à noter que les sommes portées au plan des investissements ne sont pour la plupart que des estimations sommaires et bien entendu, ce plan des investissements n'est pas gravé dans le marbre mais va évoluer ou va être modifié en fonction des priorités et/ou des opportunités.

Pour rappel dans le compte des investissements, nous nous efforçons de budgétiser la part des dépenses et/ou recettes prévues pour l'année considérée et cela indépendamment du montant du crédit total. Par cette méthode, nous espérons réduire autant que possible l'écart entre les dépenses effectives et le budget des investissements. Les chiffres ont jusqu'à ce jour montré que malheureusement, il n'a jamais été possible de faire coïncider le budget d'investissements avec les dépenses effectives.

##### 1.3.1 Le financement des investissements

Pour financer les investissements, nous avons concrètement deux possibilités, à savoir : l'autofinancement et/ou le recours à des fonds étrangers. Pour Valbirse, il est important de préciser que l'autofinancement doit rester un élément central de l'équation, tant notre besoin en investissements est important. Un découvert de

financement inconsidéré conduirait inmanquablement à un recours systématique à l'emprunt et ne ferait qu'exploser notre dette avec un risque non négligeable en cas de hausse durable des taux d'intérêts. Il est donc essentiel de pouvoir maîtriser le compte de résultat pour assurer le meilleur autofinancement possible. Rappelons encore ici qu'une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur une dette de CHF 20'000'000.00 correspond environ à ½ dixième de quotité.

Dans le budget 2025 et les années suivantes, c'est justement l'autofinancement respectivement l'excédent/découvert de financement qui a été au cœur des négociations en matière d'investissements. Avec un découvert de financement prévu en 2025 de CHF 966'306.00, notre endettement supplémentaire potentiel reste modéré.

Actuellement, les taux d'intérêt pour un emprunt de CHF 1'000'000.00 varient entre 1.4 % et 1.5 % pour une durée allant jusqu'à 10 ans et la tendance est à la baisse.

L'autofinancement calculé pour le budget 2025 se monte à CHF 64'194.00. Ce chiffre n'est pas élevé mais rappelons que des sommes importantes ont été prélevées des financements spéciaux pour l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif.

#### 1.4 L'endettement

Les bons résultats des comptes 2015 à 2023 conjugués aux reports de certains investissements et donc aux liquidités qui y sont associés ont permis de réduire la dette initiale de Valbirse de manière significative. A titre d'information, notre dette se monte à ce jour à CHF 14'500'000.00 (GM 2014, 2064) soit environ CHF 3'625.00 par habitant et notre taux moyen des intérêts se situe aux alentours de 0.70 %. La charge des intérêts débiteurs reste donc encore contenue, mais la probabilité d'un recours à l'emprunt doit être envisagée l'année prochaine au vu de notre découvert de financement prévu.

L'endettement de la commune mixte de Valbirse reste donc toujours un problème et nous nous efforçons toujours de répartir les échéances dans le temps pour amortir autant soit peu le choc en cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêts. Il n'en reste pas moins qu'une politique de désendettement reste un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet.

#### 1.5 Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront probablement au 31 décembre 2025 à quelque CHF 14'518'500.00 et ils se composent des éléments suivants :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'925'600 ;
- Préfinancements (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 6'599'620.00 ;
- Excédent de bilan (anciennement fortune nette) : CHF 3'671'800.00 ;
- Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : CHF 0.00 ;
- Réserve de fluctuation : CHF 244'700.00 ;
- Réserve pour les amortissements supplémentaires : CHF 2'076'800.00.

Le tableau des capitaux propres détaillé figure plus en avant dans le présent rapport.

## 2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 2.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

### 2.2 Amortissements

#### 2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Il se montait alors à CHF 4'909'722.90. Il devait être amorti en 16 ans, ce qui représentait une somme de CHF 306'857.70 (taux d'amortissement annuel : 6.25 %). Depuis, nous avons procédé à un amortissement non planifié de CHF 429'219.00 suite à la vente du bâtiment de la piscine de l'Orval à la nouvelle société anonyme pour la somme symbolique de CHF 1.00. Cela a eu comme conséquence de modifier l'amortissement ordinaire du patrimoine administratif existant qui se monte désormais à CHF 267'841.00 (*y compris l'amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense*). Ce montant, sauf modification ultérieure, sera inscrit chaque année dans le compte de résultat et cela jusqu'à la fin de l'année 2031.

#### 2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif existant dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2. Cependant, à partir de l'année 2022, il n'y a plus de patrimoine existant dans les domaines autofinancés, et donc par conséquent, il n'y a plus d'amortissement à inscrire au budget.

#### 2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l'amortissement n'intervient que lors de la mise en service de l'immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultats si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu'aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d'importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d'autant le compte de résultat mais grevant la trésorerie.

#### 2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré :

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pour 2025, les conditions ne sont pas remplies et il n'y a donc pas d'amortissements supplémentaires prévus (compte No 9900.3894.01).

### 2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

## 3 Commentaires

### 3.1 Généralités

Le budget 2025, qui est proposé à l'approbation du conseil général, fait état d'un **excédent de charges du compte général de CHF 209'667.00 respectivement CHF 291'302.00 pour le compte global**. A l'exception du service du feu, toutes les entreprises communales (comptes autofinancés) affichent des excédents de charges. La quotité d'impôt reste inchangée à 2.0 et pour information, un dixième de quotité représente une somme d'environ CHF 450'000.00.

### 3.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2025, selon les groupes de matières à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport au comptes 2023.

| GM | Compte de résultat   | Budget 2025  |         | Budget 2024  |         | Comptes 2023 |         |
|----|----------------------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|
|    |                      | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus |
| 30 | Charges de personnel | 5 660 963.00 |         | 5 446 306.00 |         | 5 192 834.79 |         |

#### 3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel

Les différences par rapport aux comptes 2023 proviennent des postes suivants, notamment :

- De façon générale, le budget 2025 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2.0 % pour compenser le renchérissement ;
- Une étude portant sur les travaux de conciergerie a montré un sous-effectif en matière de personnel. Le conseil communal a donc décidé d'augmenter le taux d'occupation de ce service de 30 % ;
- Le succès de l'école à journée continue (EJC) ne se dément pas. Les charges de personnel ont été calculées par la directrice en fonction des besoins et elles sont en augmentation ;
- Le syndicat scolaire de Grandval a décidé de rejoindre notre service actif dans le travail social en milieu scolaire. Afin d'assurer au mieux ce nouveau défi, il a été nécessaire d'augmenter le taux d'occupation de notre personnel de 15 %. Notons encore que nos prestations dans ce domaine seront facturées dès 2025 à raison de CHF 50.00/heure (actuellement CHF 48.00) ;
- A la crèche « Au p'tit Château », les nouvelles normes cantonales imposent une surveillance des enfants par du personnel spécialisé avec bien évidemment des conséquences financières. La directrice a donc recalculé les besoins et ils sont en augmentation. Par ailleurs, nous avons prévu dans le budget 2025, le remplacement pour un congé maternité déjà connu à ce jour et avons inscrit une réserve de CHF 10'000.00 pour heures supplémentaires. Rappelons encore qu'actuellement, le taux d'occupation de la crèche est très important puisqu'il avoisine 25 places à 100 %/jour ;

- Compte tenu des dossiers à traiter, le directeur du service social a recalculé les besoins en personnel et les chiffres sont en diminution par rapport aux comptes 2023 ;
- Comme l'année dernière, le conseil communal a décidé d'engager un aide-cantonnier pour la période hivernale. Il reprendra la discussion sur un éventuel nouveau poste de fontainier/cantonnier l'année prochaine ;
- Les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart par rapport à la masse salariale, expliquent encore la différence. A ce titre, relevons que notre assureur couvrant le risque perte de gain maladie (indemnités journalières maladie (IJM)) a résilié le contrat aux conditions actuelles au 31.12.2024. Nous n'avons pas eu d'autres choix que de conclure un nouveau contrat auprès d'un concurrent, mais à des taux de prime supérieurs ;
- Enfin, le conseil communal a décidé de renforcer la formation continue du personnel et la somme globale a été augmentée.

| GM | Compte de résultat                                            | Budget 2025  |         | Budget 2024  |         | Comptes 2023 |         |
|----|---------------------------------------------------------------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|
|    |                                                               | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus |
| 31 | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 4 790 703.00 |         | 4 839 001.00 |         | 3 823 165.74 |         |

### 3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences par rapport aux comptes 2023 proviennent des postes suivants, notamment :

- Le matériel de bureau, les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement sont en augmentation ;
- Les repas et les goûts servis à la crèche « Au P'tit Château » sont confectionnés dans les cuisines de la crèche de Loveresse à un prix quelque peu supérieur, mais ils répondent aux normes « Fourchette verte ». Les repas pour bébés et les déjeuners par contre, continueront d'être confectionnés à la crèche communale et le budget tient compte de ces dépenses supplémentaires ;
- Le conseil communal a décidé d'accéder à différentes demandes en ce qui concerne le renouvellement de machines et de véhicules. Il a donné son accord, notamment pour l'achat d'une remorque pour le service du feu. Le coût de cette dernière sera prélevé du financement spécial correspondant ;
- A l'école primaire, il est prévu d'acquérir des ordinateurs de classe et Ipads ;
- A l'administration, le conseil communal a donné son accord pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du contentieux et d'une option supplémentaire pour notre programme de gestion des ressources humaines ;
- Notre logiciel de gestion du réseau d'eau doit également être adapté pour assurer son bon fonctionnement ;
- Le succès de l'école à journée continue ne se dément pas et chaque année, le budget réservé aux repas doit être réadapté ;
- Le mandat de direction externalisé du Service social Centre-Orval (SSCO) se termine en novembre 2024 et le budget a été adapté en conséquence ;
- Le conseil communal a décidé de retirer du budget 2025 notre participation à la fondation AFI (situations extraordinaires) car cela fait de nombreuses années que nous ne comptabilisons aucun montant effectif ;
- Il est prévu de revitaliser l'étang de Pontenet et aménager ses alentours ;
- Il est prévu de rénover la place de jeux située à « Sous les Colons » ;
- A l'école primaire de Malleray, nous prévoyons le remplacement des fenêtres ainsi que l'aménagement d'une classe pilote. Par ailleurs, les vitrages seront teintés à la halle de gymnastique de Malleray ;
- Les écoles de Valbirse disposent d'un budget supplémentaire pour les sorties, courses d'école et divers camps ;
- Les coûts réels des manifestations ont été recalculés en tenant compte des charges liées à l'engagement de personnel communal.

| GM | Compte de résultat                        | Budget 2025 |         | Budget 2024 |         | Comptes 2023 |         |
|----|-------------------------------------------|-------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|
|    |                                           | Charges     | Revenus | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus |
| 33 | Amortissement du patrimoine administratif | 700 361.00  |         | 677 422.00  |         | 545 155.52   |         |

### 3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif

Il s'agit des amortissements appliqués au patrimoine administratif existant ainsi qu'aux nouveaux investissements, calculés conformément aux règles du MCH2. Rappelons à ce titre qu'il est difficile de budgétiser les amortissements sur les investissements partant du fait que les amortissements ne sont comptabilisés qu'après la date de mise en service de l'immobilisation et cette date est difficilement prévisible suivant les projets. L'amortissement du bâtiment sis à Chemenay, celui du plan d'aménagement local (PAL) et ceux liés à l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées expliquent en grande partie la différence.

| GM | Compte de résultat  | Budget 2025 |         | Budget 2024 |         | Comptes 2023 |         |
|----|---------------------|-------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|
|    |                     | Charges     | Revenus | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus |
| 34 | Charges financières | 191 700.00  |         | 228 050.00  |         | 188 760.29   |         |

### 3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières

Par rapport au budget 2024, la différence provient principalement des intérêts sur fonds étrangers qui ont été recalculés en se basant sur une situation meilleure qu'elle ne l'était l'année dernière. A noter que le budget tient également compte d'une augmentation de notre endettement de CHF 1'000'000.00 (cf découvert de financement).

En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, le budget 2025 ne prévoit pas de dépenses particulières, si ce n'est de l'entretien courant.

| GM | Compte de résultat                              | Budget 2025 |         | Budget 2024 |         | Comptes 2023 |         |
|----|-------------------------------------------------|-------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|
|    |                                                 | Charges     | Revenus | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus |
| 35 | Attributions aux fonds et financements spéciaux | 578 214.00  |         | 577 214.00  |         | 578 710.20   |         |

### 3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds du maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. Pour information, les attributions aux fonds du maintien de la valeur, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau ou encore du traitement des eaux usées, correspondent à 60 % des valeurs de remplacement (minimum légal).

| GM | Compte de résultat   | Budget 2025   |         | Budget 2024   |         | Comptes 2023  |         |
|----|----------------------|---------------|---------|---------------|---------|---------------|---------|
|    |                      | Charges       | Revenus | Charges       | Revenus | Charges       | Revenus |
| 36 | Charges de transfert | 15 904 481.00 |         | 15 889 801.00 |         | 14 845 355.37 |         |

### 3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport aux comptes 2023 provient principalement des éléments suivants :

- Notre participation au canton à la compensation des charges de l'aide sociale augmente fortement pour atteindre une somme de CHF 616.00 par habitant (CHF 565.00 par habitant au budget 2024) ;
- Il en va de même pour notre participation aux prestations complémentaires de l'AVS/AI qui s'établit à CHF 244.00 par habitant (CHF 225.00 par habitant au budget 2024) ;
- Notre participation au syndicat de l'école secondaire accuse également une augmentation importante par rapport aux comptes 2023 ;
- Cela faisait de nombreuses années que les frais pour l'entretien du cimetière étaient restés stables. L'inflation est aussi passée par là et nous avons dû adapter le budget. Par ailleurs, des investissements supplémentaires ont été approuvés pour les prochaines années et il a été nécessaire de relever le coût par habitant de CHF 2.50 à charge de Valbirse et de Champoz (CHF 18.50 contre CHF 16.00 actuellement) ;
- Notre participation au syndicat SECOR (STEP, Court) accuse aussi une augmentation due principalement à des coûts d'énergie encore élevés malgré la pose de nombreux panneaux solaires. La commune de Valbirse est aussi quelque peu pénalisée par rapport au taux important d'eaux claires parasites provenant de son réseau des canalisations ;
- L'installation d'une borne de recharge Mobility et tout public a été repoussée en 2025 ;
- Pour assurer la pérennité de la piscine de l'Orval, le conseil d'administration a présenté son plan financier et les coûts à charge des communes passent du simple au double ;
- Depuis des années, la gestion des dossiers de contributions d'entretien a été confiée au SRACE de Courtelary. Pour 2025, ces dossiers sont en augmentation.

| GM | Compte de résultat      | Budget 2025 |         | Budget 2024 |         | Comptes 2023 |         |
|----|-------------------------|-------------|---------|-------------|---------|--------------|---------|
|    |                         | Charges     | Revenus | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus |
| 38 | Charges extraordinaires | 251 560.00  |         | 313 348.00  |         | 128 492.84   |         |

### 3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires

Une raison principale explique l'augmentation de ces charges par rapport aux comptes 2023, à savoir : l'attribution au financement spécial « Fonds en faveur du climat ». A noter encore que nous ne pouvons pas budgétiser des amortissements supplémentaires, étant entendu que notre budget est déficitaire.

| GM | Compte de résultat   | Budget 2025  |         | Budget 2024  |         | Comptes 2023 |         |
|----|----------------------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|
|    |                      | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus | Charges      | Revenus |
| 39 | Imputations internes | 1 230 830.00 |         | 1 190 576.00 |         | 1 249 113.12 |         |

### 3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Pour rappel selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et 36/46. Dans le budget 2025, les comptes 2023 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Rappelons que les imputations internes doivent être équilibrées (équivalence entre les groupes de matières 39 et 49). Elles n'ont de ce fait aucune incidence sur le résultat.

La différence par rapport aux comptes 2023 provient principalement de l'imputation du forfait APEA (fonctions 1402 et 5792).

| GM | Compte de résultat | Budget 2025 |               | Budget 2024 |               | Comptes 2023 |               |
|----|--------------------|-------------|---------------|-------------|---------------|--------------|---------------|
|    |                    | Charges     | Revenus       | Charges     | Revenus       | Charges      | Revenus       |
| 40 | Revenus fiscaux    |             | 10 687 500.00 |             | 10 521 505.00 |              | 10 754 370.35 |

### 3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux

L'exercice visant à établir un budget sur les entrées fiscales compte tenu du contexte actuel est le meilleur moyen de se confronter à l'erreur. Néanmoins, en fonction de la situation économique actuelle ainsi que des expériences que nous avons faites depuis la sortie de la crise du Covid et des conflits en Ukraine et au moyen orient, l'administration des finances a élaboré un budget des revenus fiscaux relativement optimiste.

#### *Impôts des personnes physiques*

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante (compte No 9100.4000.01) a été budgétisé en appliquant un taux de progression de 2.38 % par rapport aux recettes escomptées pour l'année 2024, soit CHF 7'550'000.00. En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les années antérieures (compte No 9100.4000.02), CHF 300'000.00 de recettes ont été portées au budget. Cela correspond plus ou moins à la moyenne observée durant la période 2016 à 2023.

Les projections cantonales montrent une légère augmentation des recettes fiscales en matière d'impôt sur la fortune. Le budget 2025 a été corrigé dans ce sens.

Les éliminations d'impôts par suite d'actes de défaut de biens constatées en 2023 ont servi de base au budget 2025.

#### *Impôts des personnes morales*

Dans les comptes 2023, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a atteint un sommet jamais enregistré depuis la création de Valbirse. La raison est à rechercher dans une reprise très rapide de l'économie après les années Covid certainement amplifié par un retard en matière d'investissements. Depuis, nous affichons un optimisme plutôt mesuré. Bien entendu, il y a toujours un décalage entre les recettes fiscales facturées et la situation actuelle, mais tout porte à croire

que les recettes fiscales des personnes morales tendront à diminuer ces prochaines années. Pour l'année 2025 un montant de CHF 300'000.00 a été porté au budget. L'exercice reste cependant difficile, tant les recettes sont variables d'années en années.

#### *Répartitions fiscales en notre faveur, impôt sur le bénéfice des PM*

Les comptes 2023 ont montré qu'une entreprise non domiciliée à Valbirse a généré d'importants bénéfices sur notre territoire. Un important partage d'impôt, rétroactif sur plusieurs années fiscales nous a été crédité et cela n'avait pas été prévu. Comme il est toujours difficile d'effectuer des prévisions en la matière, le budget 2025 tient compte raisonnablement d'une recette de CHF 200'000.00 dans ce domaine.

#### *Impôts spéciaux*

La tendance à la baisse des taux d'intérêts va certainement maintenir les opérations immobilières à un bon niveau malgré des coûts élevés tant au niveau des coûts de construction que des prix de l'immobilier. Pour le budget 2025, nous avons cependant décidé de diminuer les sommes afin que ces dernières correspondent à la moyenne observée depuis 2016. Rappelons que ces postes sont quasiment impossibles à estimer.

#### *Taxes immobilières*

La nouvelle évaluation générale des immeubles initiée en 2020, l'augmentation du taux de la taxe immobilière à 1.5 ‰ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi que les nouvelles constructions vont inmanquablement améliorer le montant perçu au titre de la taxe immobilière.

| GM | Compte de résultat                  | Budget 2025 |            | Budget 2024 |            | Comptes 2023 |            |
|----|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|--------------|------------|
|    |                                     | Charges     | Revenus    | Charges     | Revenus    | Charges      | Revenus    |
| 41 | Revenus régaliens et de concessions |             | 145 000.00 |             | 145 000.00 |              | 143 014.65 |

#### *3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions*

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste, si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2025 correspond environ aux recettes de l'année 2023. Rappelons que cette somme sera prélevée pour financer le remplacement des fenêtres de l'école primaire de Malleray.

| GM | Compte de résultat | Budget 2025 |              | Budget 2024 |              | Comptes 2023 |              |
|----|--------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
|    |                    | Charges     | Revenus      | Charges     | Revenus      | Charges      | Revenus      |
| 42 | Taxes              |             | 3 359 930.00 |             | 3 386 050.00 |              | 3 243 816.84 |

#### *3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes*

Les modules offerts par l'école à journée sont toujours fort appréciés, mais on constate globalement une diminution des heures d'encadrement. Les émoluments facturés aux parents sont donc tout naturellement en dessous des chiffres du budget 2024. C'est aussi vrai en ce qui concerne la participation des parents aux frais de repas.

Par contre, le succès de la crèche « Au P'tit Château » ne se dément pas et le taux d'occupation actuellement avoisine 25 places par jour contre 22 en condition normale. Afin de réduire quelque peu le déficit de la crèche, le conseil communal a décidé d'augmenter les tarifs journaliers de la crèche de CHF 1.00 (CHF 158.00 contre CHF 157.00 pour les bébés et CHF 108.00 contre CHF 107.00 pour les enfants de plus d'une année).

Une étude sur les taxes des entreprises communales a été initiée à la suite de la motion du PLR intitulée « des taxes adaptées aux coûts ». Le responsable des finances communales ainsi que l'administration des finances se sont attelés à élaborer différents scénarios pour atteindre les objectifs inscrits dans la motion. Ainsi, après avoir pris connaissance des différents scénarios de réduction de taxes, le conseil communal a décidé de réduire la taxe des déchets à partir de l'année prochaine et la taxe des eaux à partir de 2026. Il a également décidé de le faire en 2 étapes pour limiter les risques liés aux baisses des tarifs. En ce qui concerne l'alimentation en eaux, le règlement sera revu et une nouvelle assiette pour le calcul de la taxe de base sera définie. Le produit de la taxe relatif au traitement des eaux usées ainsi que la taxe d'exemption du service de défense ne sont pas touchés par une réduction des tarifs étant entendu que les tarifs actuels permettent de satisfaire à la motion à moyen terme.

Enfin, les taxes de raccordements budgétisées expliquent encore la différence par rapport aux comptes 2023.

| GM | Compte de résultat | Budget 2025 |          | Budget 2024 |         | Comptes 2023 |         |
|----|--------------------|-------------|----------|-------------|---------|--------------|---------|
|    |                    | Charges     | Revenus  | Charges     | Revenus | Charges      | Revenus |
| 43 | Revenus divers     |             | 4 000.00 |             |         |              |         |

### 3.2.12 Commentaires sur les revenus d'exploitation divers

Les comptes de la ludothèque ont été intégrés dans la comptabilité communale de manière détaillée. CHF 4'000.00 sont prévus à titre de recettes pour ventes diverses lors du prochain Open Air.

| GM | Compte de résultat | Budget 2025 |            | Budget 2024 |            | Comptes 2023 |            |
|----|--------------------|-------------|------------|-------------|------------|--------------|------------|
|    |                    | Charges     | Revenus    | Charges     | Revenus    | Charges      | Revenus    |
| 44 | Revenus financiers |             | 338 687.00 |             | 334 878.00 |              | 386 902.78 |

### 3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers

La facturation des intérêts moratoires par les autorités fiscales, exceptionnellement élevée dans les comptes 2023, ainsi que le remboursement du capital de JbEole SA expliquent en grande partie la différence.

| GM | Compte de résultat                                  | Budget 2025 |           | Budget 2024 |           | Comptes 2023 |           |
|----|-----------------------------------------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|--------------|-----------|
|    |                                                     | Charges     | Revenus   | Charges     | Revenus   | Charges      | Revenus   |
| 45 | Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux |             | 99 125.00 |             | 99 375.00 |              | 62 628.72 |

### 3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Les montants prélevés sur les fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées correspondent aux amortissements pour des immobilisations qui ont déjà été mises en service ou qui le seront jusqu'au 31.12.2025.

| GM | Compte de résultat   | Budget 2025 |               | Budget 2024 |               | Comptes 2023 |               |
|----|----------------------|-------------|---------------|-------------|---------------|--------------|---------------|
|    |                      | Charges     | Revenus       | Charges     | Revenus       | Charges      | Revenus       |
| 46 | Revenus de transfert |             | 12 076 924.00 |             | 12 556 233.00 |              | 12 032 447.60 |

### 3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- A la suite du départ de la commune de Reconvilier, la diminution des sommes versées au titre de l'aide matérielle (aide sociale) diminue d'autant les montants pouvant être portés à la répartition des charges. Il en va de même pour les recettes liées aux dossiers provenant de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ;
- Il est très difficile de budgétiser les recettes provenant du système des bons de garde. Le budget repose sur les montants de l'année 2023 ;
- Les chiffres projetés pour la péréquation financière laissent apparaître une diminution pour 2025 par rapport au budget précédent et les comptes 2023. Avons-nous été trop optimistes en ce qui concerne les recettes fiscales ? L'avenir le confirmera ou l'infirmera ;
- Les subventions cantonales pour la gestion de l'école à journée continue (EJC) sont directement liées au succès de ce service et le budget est donc en augmentation ;
- Enfin, la participation des communes aux frais de fonctionnement du Service social Centre-Orval (SSCO) est en augmentation par rapport à 2023. La participation des communes-membres prévue s'élève à CHF 28.00/habitant.

| GM | Compte de résultat      | Budget 2025 |              | Budget 2024 |            | Comptes 2023 |            |
|----|-------------------------|-------------|--------------|-------------|------------|--------------|------------|
|    |                         | Charges     | Revenus      | Charges     | Revenus    | Charges      | Revenus    |
| 48 | Revenus extraordinaires |             | 1 075 514.00 |             | 934 119.00 |              | 470 196.18 |

### 3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires

Dans le budget 2025, d'importantes charges d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif seront directement prélevées de financements spéciaux, ce qui a comme conséquence de le montrer meilleur qu'il ne l'est en réalité. Dans un tel cas de figure, l'autofinancement s'en retrouve diminué d'autant. La dissolution du financement spécial pour l'entretien des routes communales opérée en 2023 explique encore la différence.

| GM | Compte de résultat   | Budget 2025 |              | Budget 2024 |              | Comptes 2023 |              |
|----|----------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
|    |                      | Charges     | Revenus      | Charges     | Revenus      | Charges      | Revenus      |
| 49 | Imputations internes |             | 1 230 830.00 |             | 1 190 576.00 |              | 1 249 113.12 |

### 3.2.17 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49. L'imputation interne relative au montant perçu pour la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) explique en grande partie la différence.

## 3.3 Investissements

Les investissements nets proposés pour l'année 2025 représentent une somme totale de CHF 1'030'500.00, dont CHF 548'225.00 pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées.

Dans le détail, les investissements 2025 (ou parts d'investissements) sont les suivants :

| <u>Investissements 2025</u>                                          |             |            |          |                     |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|------------|----------|---------------------|
| Investissements                                                      | Crédit voté | Dépenses   | Recettes | Totaux              |
| <b><u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u></b> |             |            |          | <b>482 275.00</b>   |
| Rue des Prés (partie amont)                                          |             | 462 275.00 |          |                     |
| Viabilisation Chemin du Haut                                         |             | 20 000.00  |          |                     |
| <b><u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u></b>        |             |            |          | <b>296 505.00</b>   |
| Rue des Prés (partie amont)                                          |             | 176 505.00 |          |                     |
| Viabilisation Chemin du Haut                                         |             | 120 000.00 |          |                     |
| <b><u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u></b>  |             |            |          | <b>251 720.00</b>   |
| Rue des Prés (partie amont)                                          |             | 201 720.00 |          |                     |
| Viabilisation Chemin du Haut                                         |             | 50 000.00  |          |                     |
| <b>Total investissements :</b>                                       |             |            |          | <b>1 030 500.00</b> |
| - dont ceux à charge du compte général                               |             |            |          | 482 275.00          |
| - dont ceux à charge des services autofinancés                       |             |            |          | 548 225.00          |

## 4 Résultat

### 4.1 Vue d'ensemble

|                                                                   | Budget 2025  | Budget 2024  | Comptes 2023 |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Résultat annuel CR, compte global (GM 90)                         | -291 302.00  | 6 018.00     | 1 790 902.37 |
| Résultat annuel CR, compte général (GM 900)                       | -209 667.00  | 29 568.00    | 1 717 912.97 |
| Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901) | -81 635.00   | -23 550.00   | 72 989.40    |
| Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)                | 8 694 800.00 | 8 391 805.00 | 8 168 142.90 |
| Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)                  | 492 500.00   | 597 500.00   | 981 685.60   |
| Taxe immobilière (GM 4021)                                        | 893 000.00   | 865 000.00   | 878 414.20   |
| Investissements nets (GM 5 ./ 6)                                  | 1 030 500.00 | 924 200.00   | 989 123.72   |

## 4.2 Résultat du compte global

### 4.2.1 Compte de résultats

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

|                                                        |            | Budget 2025        | Budget 2024     | Comptes 2023        |
|--------------------------------------------------------|------------|--------------------|-----------------|---------------------|
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 27 634 722.00      | 27 429 744.00   | 24 985 221.62       |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 26 372 479.00      | 26 708 163.00   | 26 236 278.16       |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | -1 262 243.00      | -721 581.00     | 1 251 056.54        |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 191 700.00         | 228 050.00      | 188 760.29          |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 338 687.00         | 334 878.00      | 386 902.78          |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | 146 987.00         | 106 828.00      | 198 142.49          |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -1 115 256.00      | -614 753.00     | 1 449 199.03        |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 251 560.00         | 313 348.00      | 128 492.84          |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 1 075 514.00       | 934 119.00      | 470 196.18          |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 823 954.00         | 620 771.00      | 341 703.34          |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>-291 302.00</b> | <b>6 018.00</b> | <b>1 790 902.37</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                    |                 |                     |

#### 4.2.2 Compte des investissements

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

|                                               |            | Budget 2025         |  | Budget 2024       |  | Comptes 2023      |
|-----------------------------------------------|------------|---------------------|--|-------------------|--|-------------------|
|                                               |            |                     |  |                   |  |                   |
| Dépenses d'investissement (GM 690)            | CHF        | 1 030 500.00        |  | 924 200.00        |  | 1 076 819.07      |
| Recettes d'investissement (GM 590)            | CHF        | 0.00                |  | 0.00              |  | -87 695.35        |
|                                               |            |                     |  |                   |  |                   |
| <b>Résultat du compte des investissements</b> | <b>CHF</b> | <b>1 030 500.00</b> |  | <b>924 200.00</b> |  | <b>989 123.72</b> |



#### 4.3 Résultat du compte général

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux, respectivement financements spéciaux balancés.

|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
|--------------------------------------------------------|------------|--------------------|--|------------------|---------------------|
|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 25 141 432.00      |  | 24 953 289.00    | 22 685 481.45       |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 24 015 354.00      |  | 24 247 788.00    | 23 915 523.94       |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | -1 126 078.00      |  | -705 501.00      | 1 230 042.49        |
|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 166 500.00         |  | 203 050.00       | 164 466.79          |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 338 587.00         |  | 334 778.00       | 386 798.53          |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | 172 087.00         |  | 131 728.00       | 222 331.74          |
|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -953 991.00        |  | -573 773.00      | 1 452 374.23        |
|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 251 560.00         |  | 313 348.00       | 128 492.84          |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 995 884.00         |  | 916 689.00       | 394 031.58          |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 744 324.00         |  | 603 341.00       | 265 538.74          |
|                                                        |            |                    |  |                  |                     |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>-209 667.00</b> |  | <b>29 568.00</b> | <b>1 717 912.97</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                    |  |                  |                     |

## 4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

|                                                        |            | Budget 2025      | Budget 2024       | Comptes 2023     |
|--------------------------------------------------------|------------|------------------|-------------------|------------------|
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 937 414.00       | 980 744.00        | 860 320.35       |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 949 595.00       | 982 335.00        | 915 616.52       |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | 12 181.00        | 1 591.00          | 55 296.17        |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 20 000.00        | 20 000.00         | 19 048.75        |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 0.00             | 0.00              | 0.00             |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | -20 000.00       | -20 000.00        | -19 048.75       |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -7 819.00        | -18 409.00        | 36 247.42        |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 0.00             | 0.00              | 0.00             |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 0.00             | 0.00              | 0.00             |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 0.00             | 0.00              | 0.00             |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>-7 819.00</b> | <b>-18 409.00</b> | <b>36 247.42</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                  |                   |                  |

## 4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

|                                                        |            | Budget 2025       | Budget 2024       | Comptes 2023    |
|--------------------------------------------------------|------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 951 780.00        | 916 770.00        | 828 013.29      |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 884 530.00        | 909 040.00        | 834 947.55      |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | -67 250.00        | -7 730.00         | 6 934.26        |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 5 200.00          | 5 000.00          | 5 244.75        |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 0.00              | 0.00              | 0.00            |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | -5 200.00         | -5 000.00         | -5 244.75       |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -72 450.00        | -12 730.00        | 1 689.51        |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 0.00              | 0.00              | 0.00            |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 0.00              | 0.00              | 0.00            |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 0.00              | 0.00              | 0.00            |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>-72 450.00</b> | <b>-12 730.00</b> | <b>1 689.51</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                   |                   |                 |

## 4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

|                                                        |            | Budget 2025       |  | Budget 2024      |  | Comptes 2023    |
|--------------------------------------------------------|------------|-------------------|--|------------------|--|-----------------|
|                                                        |            |                   |  |                  |  |                 |
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 354 820.00        |  | 374 320.00       |  | 385 037.19      |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 344 000.00        |  | 403 000.00       |  | 389 742.55      |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | -10 820.00        |  | 28 680.00        |  | 4 705.36        |
|                                                        |            |                   |  |                  |  |                 |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 0.00              |  | 0.00             |  | 0.00            |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 100.00            |  | 100.00           |  | 104.25          |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | 100.00            |  | 100.00           |  | 104.25          |
|                                                        |            |                   |  |                  |  |                 |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -10 720.00        |  | 28 780.00        |  | 4 809.61        |
|                                                        |            |                   |  |                  |  |                 |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 0.00              |  | 0.00             |  | 0.00            |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 0.00              |  | 0.00             |  | 0.00            |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 0.00              |  | 0.00             |  | 0.00            |
|                                                        |            |                   |  |                  |  |                 |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>-10 720.00</b> |  | <b>28 780.00</b> |  | <b>4 809.61</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                   |  |                  |  |                 |

Il est proposé de diminuer la taxe des déchets de 15 % à partir de 2025 et de 10 % supplémentaires à partir de 2029.

## 4.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

|                                                        |            | Budget 2025     | Budget 2024       | Comptes 2023     |
|--------------------------------------------------------|------------|-----------------|-------------------|------------------|
| Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)     | CHF        | 249 276.00      | 204 621.00        | 226 369.34       |
| Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47) | CHF        | 179 000.00      | 166 000.00        | 180 447.60       |
| Résultat de l'activité d'exploitation                  | CHF        | -70 276.00      | -38 621.00        | -45 921.74       |
| Charges financières (GM 34)                            | CHF        | 0.00            | 0.00              | 0.00             |
| Revenus financiers (GM 44)                             | CHF        | 0.00            | 0.00              | 0.00             |
| Résultat provenant de financements                     | CHF        | 0.00            | 0.00              | 0.00             |
| Résultat opérationnel                                  | CHF        | -70 276.00      | -38 621.00        | -45 921.74       |
| Charges extraordinaires (GM 38)                        | CHF        | 0.00            | 0.00              | 0.00             |
| Revenus extraordinaires (GM 48)                        | CHF        | 79 630.00       | 17 430.00         | 76 164.60        |
| Résultat extraordinaire                                | CHF        | 79 630.00       | 17 430.00         | 76 164.60        |
| <b>Résultat total, compte de résultats</b>             | <b>CHF</b> | <b>9 354.00</b> | <b>-21 191.00</b> | <b>30 242.86</b> |
| Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)      |            |                 |                   |                  |

Pour rappel et à partir de l'année 2021, la taxe d'exemption du service de défense se monte à 3 % de l'impôt cantonal (maximum de CHF 450.00).

## 5 Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

| GM       | Compte de résultat                                            | Budget 2025          |                      | Budget 2024          |                      | Comptes 2023         |                      |
|----------|---------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|          |                                                               | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
|          | <b>Compte de résultats</b>                                    | <b>29 318 166.00</b> | <b>29 318 166.00</b> | <b>29 220 066.00</b> | <b>29 220 066.00</b> | <b>28 342 490.24</b> | <b>28 342 490.24</b> |
| <b>3</b> | <b>Charges</b>                                                | <b>29 308 812.00</b> |                      | <b>29 161 718.00</b> |                      | <b>26 551 587.87</b> |                      |
| 30       | Charges de personnel                                          | 5 660 963.00         |                      | 5 446 306.00         |                      | 5 192 834.79         |                      |
| 31       | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 4 790 703.00         |                      | 4 839 001.00         |                      | 3 823 165.74         |                      |
| 33       | Amortissement du patrimoine administratif                     | 700 361.00           |                      | 677 422.00           |                      | 545 155.52           |                      |
| 34       | Charges financières                                           | 191 700.00           |                      | 228 050.00           |                      | 188 760.29           |                      |
| 35       | Attributions aux fonds et financements spéciaux               | 578 214.00           |                      | 577 214.00           |                      | 578 710.20           |                      |
| 36       | Charges de transfert                                          | 15 904 481.00        |                      | 15 889 801.00        |                      | 14 845 355.37        |                      |
| 38       | Charges extraordinaires                                       | 251 560.00           |                      | 313 348.00           |                      | 128 492.84           |                      |
| 39       | Imputations internes                                          | 1 230 830.00         |                      | 1 190 576.00         |                      | 1 249 113.12         |                      |
| <b>4</b> | <b>Revenus</b>                                                |                      | <b>29 017 510.00</b> |                      | <b>29 167 736.00</b> |                      | <b>28 342 490.24</b> |
| 40       | Revenus fiscaux                                               |                      | 10 687 500.00        |                      | 10 521 505.00        |                      | 10 754 370.35        |
| 41       | Revenus régaliens et de concessions                           |                      | 145 000.00           |                      | 145 000.00           |                      | 143 014.65           |
| 42       | Taxes                                                         |                      | 3 359 930.00         |                      | 3 386 050.00         |                      | 3 243 816.84         |
| 43       | Revenus divers                                                |                      | 4 000.00             |                      |                      |                      |                      |
| 44       | Revenus financiers                                            |                      | 338 687.00           |                      | 334 878.00           |                      | 386 902.78           |
| 45       | Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux           |                      | 99 125.00            |                      | 99 375.00            |                      | 62 628.72            |
| 46       | Revenus de transfert                                          |                      | 12 076 924.00        |                      | 12 556 233.00        |                      | 12 032 447.60        |
| 48       | Revenus extraordinaires                                       |                      | 1 075 514.00         |                      | 934 119.00           |                      | 470 196.18           |
| 49       | Imputations internes                                          |                      | 1 230 830.00         |                      | 1 190 576.00         |                      | 1 249 113.12         |
| <b>9</b> | <b>Comptes de clôture</b>                                     | <b>9 354.00</b>      | <b>300 656.00</b>    | <b>58 348.00</b>     | <b>52 330.00</b>     | <b>1 790 902.37</b>  | <b>0.00</b>          |
| 90       | Clôture du compte de résultats                                | 9 354.00             | 300 656.00           | 58 348.00            | 52 330.00            | 1 790 902.37         | 0.00                 |

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

| Classification fonctionnelle                              | Budget 2025   |               | Budget 2024   |               | Comptes 2023  |               |
|-----------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                           | Charges       | Revenus       | Charges       | Revenus       | Charges       | Revenus       |
| <b>Classification fonctionnelle</b>                       | 29 318 166.00 | 29 318 166.00 | 29 220 066.00 | 29 220 066.00 | 28 342 490.24 | 28 342 490.24 |
| <b>0 Administration générale</b>                          | 2 000 365.00  | 220 800.00    | 1 952 182.00  | 212 200.00    | 1 897 167.33  | 243 434.30    |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 1 779 565.00  |               | 1 739 982.00  |               | 1 653 733.03  |
| <b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>               | 1 239 755.00  | 1 132 960.00  | 1 231 096.00  | 1 085 921.00  | 1 238 997.04  | 1 181 331.09  |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 106 795.00    |               | 145 175.00    |               | 57 665.95     |
| <b>2 Formation</b>                                        | 7 645 579.00  | 3 471 940.00  | 7 361 405.00  | 3 223 863.00  | 6 352 126.22  | 2 659 282.83  |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 4 173 639.00  |               | 4 137 542.00  |               | 3 692 843.39  |
| <b>3 Culture, sports et loisirs, Eglises</b>              | 698 473.00    | 55 700.00     | 652 068.00    | 106 000.00    | 496 019.50    | 91 940.65     |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 642 773.00    |               | 546 068.00    |               | 404 078.85    |
| <b>4 Santé</b>                                            | 20 325.00     |               | 29 475.00     |               | 26 680.82     |               |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 20 325.00     |               | 29 475.00     |               | 26 680.82     |
| <b>5 Sécurité sociale</b>                                 | 12 192 000.00 | 8 200 804.00  | 12 262 875.00 | 8 586 270.00  | 11 551 561.80 | 8 111 146.52  |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 3 991 196.00  |               | 3 676 605.00  |               | 3 440 415.28  |
| <b>6 Transports et télécommunications</b>                 | 1 272 901.00  | 194 250.00    | 1 362 617.00  | 183 000.00    | 1 186 609.70  | 262 388.39    |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 1 078 651.00  |               | 1 179 617.00  |               | 924 221.31    |
| <b>7 Protection de l'environn. et aménag. du territoi</b> | 2 666 813.00  | 2 475 650.00  | 2 668 316.00  | 2 509 304.00  | 2 464 988.73  | 2 299 489.40  |
| <b>Charges nettes</b>                                     |               | 191 163.00    |               | 159 012.00    |               | 165 499.33    |
| <b>8 Economie publique</b>                                | 267 975.00    | 353 300.00    | 253 800.00    | 344 150.00    | 102 269.30    | 173 233.08    |
| <b>Revenus nets</b>                                       | 85 325.00     |               | 90 350.00     |               | 70 963.78     |               |
| <b>9 Finances et impôts</b>                               | 1 313 980.00  | 13 212 762.00 | 1 446 232.00  | 12 969 358.00 | 3 026 069.80  | 13 320 243.98 |
| <b>Revenus nets</b>                                       | 11 898 782.00 |               | 11 523 126.00 |               | 10 294 174.18 |               |

## 6 Compte des investissements

### 6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

| <u>Investissements 2025</u>                                          |             |          |          |                     |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|----------|----------|---------------------|
| Investissements                                                      | Crédit voté | Dépenses | Recettes | Totaux              |
| <b><u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u></b> |             |          |          | <b>482 275.00</b>   |
| <b><u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u></b>        |             |          |          | <b>296 505.00</b>   |
| <b><u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u></b>  |             |          |          | <b>251 720.00</b>   |
| <b>Total investissements :</b>                                       |             |          |          | <b>1 030 500.00</b> |
| - dont ceux à charge du compte général                               |             |          |          | 482 275.00          |
| - dont ceux à charge des services autofinancés                       |             |          |          | 548 225.00          |

## 7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les modifications prévues dans les capitaux propres.

### 7.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

*Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)*

| Capitaux propres au 01.01.2025 (estimation) |                                                        |            | Changements intervenus pendant l'exercice |                                                  |         | Capitaux propres 31.12.2025 (estimation) |                                              |          |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------|------------------------------------------|----------------------------------------------|----------|
| CHF                                         |                                                        |            | Motifs de l'augmentation (+)              |                                                  |         | CHF                                      |                                              |          |
| 29                                          | Capitaux propres                                       | 15 200 536 |                                           |                                                  | 730 728 |                                          |                                              | 29       |
| 290                                         | Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)  | 2 007 242  |                                           | Attrib. aux FS, capitaux propres                 | 9 354   |                                          | Prélèv. sur les FS, capitaux propres         | 290      |
| 29000.01                                    | FS «service du feu» SP Moron                           | 321 380    | 9010.01                                   | Bénéfice                                         | 9 354   | 9011.01                                  | Perte                                        | 29000.01 |
| 29001.01                                    | FS «alimentation en eau»                               | 530 974    | 9010.01                                   | Bénéfice                                         | 0       | 9011.01                                  | Perte                                        | 29001.01 |
| 29002.01                                    | FS «traitement des eaux usées»                         | 634 905    | 9010.01                                   | Bénéfice                                         | 0       | 9011.01                                  | Perte                                        | 29002.01 |
| 29003.01                                    | FS «gestion des déchets»                               | 519 982    | 9010.01                                   | Bénéfice                                         | 0       | 9011.01                                  | Perte                                        | 29003.01 |
| 2900x                                       | FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)                    | 0          | 3898.xx                                   |                                                  | 0       | 4898.xx                                  |                                              | 2900x    |
| 292                                         | Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire           | 0          | 3892                                      | Attributions aux réserves provenant              | 0       | 4892                                     | Prélèvements sur les                         | 292      |
| 293                                         | Préfinancements                                        | 6 968 550  |                                           | Attrib. aux préfin. des capitaux propres         | 721 374 |                                          | Prélèv. sur les préfin. des capitaux propres | 293      |
| 29300.04                                    | Préfinancement, crèche                                 | 5 964      |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.04 |
| 29300.06                                    | Préfinancement, véhicules SP                           | 82 688     | 3893.01                                   | Attribution                                      | 2 500   | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.06 |
| 29300.07                                    | Préfinancement, projets culturels                      | 316 333    |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.07 |
| 29300.11                                    | Préfinancement, fonds de jouissance                    | 52 139     | 3893.01                                   | Attribution                                      | 3 000   |                                          |                                              | 29300.11 |
| 29300.13                                    | Préfinancement, fonds forestiers                       | 103 367    | 3893.01                                   | Attribution                                      | 12 200  | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.13 |
| 29300.14                                    | Préfinancement, fonds SSCO                             | 3 704      |                                           |                                                  | 0       |                                          |                                              | 29300.14 |
| 29300.15                                    | Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"                | 987 686    | 3893.01                                   | Attribution                                      | 3 500   |                                          |                                              | 29300.15 |
| 29300.16                                    | Préfinancement, bâtiments PA                           | 1 119 321  |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.16 |
| 29300.17                                    | Préfinancement, arrondissement sépultures              | 28 960     | 3893.01                                   | Attribution                                      | 76 960  | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.17 |
| 29300.18                                    | Préfinancement, ET arrondissement sépultures           | 10 553     |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.18 |
| 29300.19                                    | Préfinancement, entretien des tombes ACB               | 5 366      |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.19 |
| 29300.20                                    | Préfinancement, entretien places de détente            | 88 349     |                                           |                                                  | 0       | 4893                                     | Prélèvement                                  | 29300.20 |
| 29300.22                                    | Préfinancement, FS en faveur du climat                 | 145 000    | 3893.01                                   | Attribution                                      | 145 000 | 4993                                     | Prélèvement                                  | 29300.22 |
| 29301.01                                    | Alimentation en eau, maintien de la valeur             | 1 210 099  | 3510.10                                   | Attribution                                      | 277 214 | 4510.10                                  | Prélèvement                                  | 29301.01 |
| 29302.01                                    | Traitement des eaux usées, maintien de la              | 2 809 022  | 3510.10                                   | Attribution                                      | 201 000 | 4510.10                                  | Prélèvement                                  | 29302.01 |
| 294                                         | Réserves                                               | 2 076 770  |                                           | Attributions                                     | 0       |                                          | Prélèvements                                 | 294      |
| 29400.01                                    | Amortissements supplémentaires                         | 2 076 770  | 3894.01                                   | Selon art. 84 OCo                                | 0       | 4894                                     |                                              | 29400.01 |
| 296                                         | Réserve liée à la réévaluation du PF                   | 266 483    |                                           | Attributions                                     | 0       |                                          | Prélèvements                                 | 296      |
| 29600.01                                    | Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier | 21 778     | 3896.01                                   | Attribution                                      | 0       | 4896                                     | Prélèvement                                  | 29600.01 |
| 29601.01                                    | Réserve de fluctuation                                 | 244 705    | 3896.01                                   | Attribution                                      | 0       | 4896                                     | Prélèvement                                  | 29601.01 |
| 299                                         | Excédent/découvert du bilan                            | 3 881 492  | 2990                                      | Résultat annuel<br>Excédents (+)<br>Déficits (-) | 0       | 2990                                     | Résultat annuel<br>Déficits (-)              | 299      |
|                                             |                                                        |            |                                           |                                                  |         |                                          |                                              |          |

## 7.2 Commentaires des évaluations

### 7.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

### 7.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant.

### 7.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une réglementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds de la crèche ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle totalisera probablement quelque CHF 2'140'000.00 au 31 décembre 2025. Rappelons que les préfinancements sont des réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

### 7.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

En application de l'article 84 OCo, et partant du fait que le budget est déficitaire, nous ne pouvons pas calculer d'amortissement supplémentaire.

### 7.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Les chiffres 3.2.5 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCo) prévoient qu'à partir de 2021 et après avoir constitué une réserve de fluctuation, le solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier devra être amorti de manière linéaire pendant 5 ans au profit du compte de résultat si le conseil communal n'en décide pas autrement par voie de règlement. S'agissant de la dernière tranche pour 2025, cette dernière représente une somme de CHF 21'778.00.

### 7.2.6 Réserve de fluctuation (GM 296)

Le montant de la réserve de fluctuation a été constituée comme suit : 10 % du total des immobilisations financières (GM 107 du bilan) d'une part et 5 % du total des immobilisations corporelles (GM 108 du bilan) d'autre part. Elle s'élèvera probablement à quelque CHF 245'000.00 d'ici au 31.12.2025.

### 7.2.7 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Avec un excédent du bilan de CHF 3'881'492.00 prévisible au premier janvier 2025, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables futures.

## 8 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 (inchangée) ;
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.5 ‰ de la valeur officielle (inchangée) ;
- c) Approbation du budget 2025, qui se compose comme suit :

|                                |     | Charges       | Revenus       |
|--------------------------------|-----|---------------|---------------|
| Compte global                  | CHF | 28 077 982.00 | 27 786 680.00 |
| Excédent de charges            | CHF | -291 302.00   |               |
| Compte général                 | CHF | 25 559 492.00 | 25 349 825.00 |
| Excédent de charges            | CHF | -209 667.00   |               |
| FS "alimentation en eau"       | CHF | 957 414.00    | 949 595.00    |
| Excédent de charges            | CHF | -7 819.00     |               |
| FS "traitement des eaux usées" | CHF | 956 980.00    | 884 530.00    |
| Excédent de charges            | CHF | -72 450.00    |               |
| FS "gestion des déchets"       | CHF | 354 820.00    | 344 100.00    |
| Excédent de charges            | CHF | -10 720.00    |               |
| FS "service du feu"            | CHF | 249 276.00    | 258 630.00    |
| Excédent de revenus            | CHF |               | 9 354.00      |

Il est proposé au conseil général d'approuver le budget.

**Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse**

Jufer Jacques-Henri,  
maire

Lenweiter Thierry,  
secrétaire communal

Beuchat Charles-André,  
administrateur des finances

.....

Bévilard, le 17 octobre 2024/cab

## 9 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2025 en date du 25.11.2024 conformément à la proposition du conseil communal du 17.10.2024.

Malleray, le 25 novembre 2024

### Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse

Bouchat Julie,  
présidente

Lenweiter Thierry,  
secrétaire

.....

.....